

REPUBLICQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

DU

TARN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au CM	En Exer- cice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	16

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARTHES

SEANCE DU 9 JUILLET 2025

L'An deux mille vingt cinq et le neuf juillet

à 18 heures 30', le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc FARRE**.

Date de la convocation : 04/07/2025

Présents : Mrs Jean-Marc FARRE, Serge ALBINET, Yves CRAYSSAC, Pierre DURAND, Gérard FABRE, Marc IZQUIERDO, Paul JUAREZ, Dominique RAULT, Mmes Bernadette FOURNIALS, Marie-Claire GEROMIN, Josette LHEUREUX, Thérèse ROQUEFEUIL, Claude TERRAL, Cécile VEYRAC.

Date d'Affichage : 04/07/2025

Absents excusés : Mrs Jean-Marie COUDERC, Pierre DOAT, Rémi MASSIE, Mmes Aline HERAIL, Muriel MALVY.

Pouvoirs : Mr COUDERC à Mr FARRE
Mr MASSIE à Mme GEROMIN

Mme ROQUEFEUIL est nommée secrétaire de séance.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

N° 15_25

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission en date du 30 Juin 2025,

APRES AVOIR DELIBERE,

DECIDE de :

- Fixer le prix du repas des enfants qui fréquentent le restaurant scolaire comme suit en fonction du quotient familial à compter du 1^o Septembre 2025 :

QF = Revenu fiscal de référence /12/nombre de parts

Domiciliés Arthès

QF < 500 :	1.00 €
QF : 501 à 699 :	2.98 €
QF : 700 à 899 :	3.82 €
QF : 900 à 1099 :	4.72 €
> 1100 :	4.80 €

Repas adulte : 5.83 €

Extérieurs Commune

QF < 500 :	1.00 €
QF : 501 à 699 :	3.96 €
QF : 700 à 899 :	4.86 €
QF : 900 à 1099 :	5.70 €
> 1100 :	6.25 €

ADOPTÉ à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le
Et publication ou notification
Du

La Secrétaire,

T. ROQUEFEUIL




Pour copie certifiée conforme
Le Maire;

J-M FARRE